

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RM/vg

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 08 juin 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 4 mai 2011, du 18 mai 2011 et du 25 mai 2011
2. Echange de vues relatif au « Paquet Climat »
3. Demande du groupe *déi gréng* du 31 mai 2011: « Objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre »
- Echange de vues avec les responsables gouvernementaux
4. Divers

*

Présents : M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marc Spautz,

M. Jean Colombero, observateur,

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures,

M. Marco Schank, Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures,

M. Henri Haine, Mme Maryse Scholtes, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures,

M. Dieter Ewringmann, expert,

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Fernand Boden, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 4 mai 2011, du 18 mai 2011 et du 25 mai 2011

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. Echange de vues relatif au « Paquet Climat »

Les membres de la commission parlementaire réagissent à la présentation du « Paquet Climat » effectuée en date du 18 mai dernier par Monsieur le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures.

Quant à la forme, il est décidé d'organiser un débat de consultation en séance publique. Comme le requiert l'article 90 du Règlement, le Gouvernement introduira une demande écrite en la matière auprès du Président de la Chambre afin que le débat soit organisé au cours de la semaine du 27 juin au 3 juillet 2011 et que le temps de parole soit fixé conformément au modèle n°2.

Quant au fond, Monsieur le Ministre délégué rappelle brièvement que le « Paquet Climat » comporte cinq éléments :

- le document de synthèse résumant l'état des travaux du partenariat ;
- le catalogue de mesures prioritaires du Gouvernement ;
- le projet de stratégie nationale d'adaptation au changement climatique ;
- un rapport intermédiaire résumant l'état d'avancement des discussions relatives aux questions fondamentales (consensus et questions ouvertes) ;
- une présentation du projet pour un pacte climat avec les communes.

Pour les détails de la présentation, il est prié de consulter le procès-verbal de la réunion du 18 mai dernier.

Suite à ce bref exposé, les membres de la commission parlementaire procèdent, avec les représentants du Ministère, à un échange de vues dont il y a lieu de retenir les points suivants :

- les services compétents du Ministère sont en train d'élaborer des textes législatifs et réglementaires nécessaires à la transposition de certaines mesures du « Paquet Climat ». Pour ce qui est de la quantification financière de ces mesures, la plupart d'entre elles auront une incidence budgétaire et seront examinées et chiffrées individuellement ensemble avec le Ministre du Budget dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 ;
- suite à une critique du groupe parlementaire DP, Monsieur le Ministre délégué explique que l'organisation des réunions dans le cadre du partenariat n'a, en aucune manière, engendré de perte de temps. En effet, parallèlement à l'organisation de ces réunions, la mise en œuvre concrète de certaines mesures (notamment dans le domaine du logement) a déjà été entamée. Monsieur le Ministre délégué ajoute qu'en plus des 35 mesures prioritaires du « Paquet Climat », il est en train de réfléchir à d'autres mesures. Il évoque notamment l'élaboration de plans globaux en matière d'installations éoliennes, photovoltaïques ou de biogaz. Ces plans auraient pour objectif d'examiner de manière proactive et pragmatique tous les détails et toutes les contraintes de ce type d'installations ;

- le groupe parlementaire DP est en outre d'avis que, parmi les 35 mesures prioritaires du Gouvernement, certaines ne sont pas assez concrètes et sont formulées de manière trop générale. Il regrette plus particulièrement que la question cruciale du calendrier des effets positifs escomptés des différentes mesures ne soit pas traitée ;
- les ONG impliquées dans le processus de concertation ont publié une prise de position commune dans laquelle elles évoquent un manque de consensus sur certains points importants. Monsieur le Ministre délégué considère à cet égard qu'il n'est pas anormal de ne pas obtenir de consensus total lors d'un débat impliquant l'ensemble des acteurs de la société ;
- le deuxième plan d'action national en vue de la réduction des émissions de CO2 dans le cadre du Protocole de Kyoto doit être finalisé d'ici la fin de l'année 2011 pour transmission aux autorités européennes. De même, le « Pacte Climat » devra être finalisé avant la fin de cette année, car ses implications financières devront être prises en compte dans le budget 2012 ;
- appelé à se prononcer sur la question du partenariat, le Professeur Dieter Ewringmann estime qu'il s'agit d'un exercice très important et très constructif. Il salue le processus mis en place par le partenariat et en retient notamment la bonne atmosphère lors des discussions, même si ces dernières n'ont pas abouti à un consensus généralisé. Il conseille de perpétuer cette expérience, tout en clarifiant la question du statut du partenariat afin d'en améliorer le fonctionnement et de pouvoir l'organiser de manière récurrente. En outre, il regrette que certains domaines, comme la santé ou l'éducation, n'aient pas figuré parmi les thèmes abordés ;
- plusieurs intervenants évoquent le problème du manque de données fiables et complètes en matière d'émissions de CO2 et font valoir qu'il sera difficile, sinon impossible, de définir des priorités puis d'évaluer les conséquences des mesures prises en l'absence de telles statistiques. Monsieur le Ministre délégué reconnaît l'importance des statistiques : l'existence d'une base de données est indispensable, non seulement au niveau national, mais également au niveau international eu égard aux statistiques que le Luxembourg doit fournir à la Commission européenne et à l'ONU. Suite à un bref échange de vues, il est établi que, pour résoudre ce problème, il faudrait commencer par rassembler toutes les données récoltées par les différents organismes ou administrations. De l'avis de Monsieur le Ministre délégué, le STATEC ne serait pas nécessairement l'instance idéale pour élaborer cette base de données, mais il faudrait plutôt créer une cellule spécifique au sein du Ministère du Développement durable et des Infrastructures ;
- Monsieur le Ministre délégué estime que le pacte climat avec les communes est la pièce maîtresse du « Paquet Climat ». Si d'aucuns sont d'avis qu'il faudra, parallèlement au pacte climat, mettre en œuvre une réforme territoriale et une réforme du modèle de financement des communes, d'autres répètent une nouvelle fois que certaines statistiques essentielles font défaut et que les instances communales ont besoin d'un cadre pour les aider à mettre en place et à gérer une banque de données dans leur commune. Les responsables gouvernementaux expliquent qu'ils sont en train d'élaborer un outil permettant une approche à la fois qualitative et quantitative qui permettra à chaque commune d'auto-apprécier ses performances environnementales ;
- s'il est un fait acquis que le Luxembourg doit faire des efforts internes pour réduire ses émissions de GES, certains membres de la commission parlementaire se demandent jusqu'à quel point cela est possible et s'il y a un coût que l'on ne devrait en aucun cas dépasser. Dans cet ordre d'idées, les membres de la Commission procèdent à un bref échange de vues sur l'utilisation éventuelle des recettes engrangées par l'exportation de carburants (*Tanktourismus*) pour la mise en œuvre de projets environnementaux et sur la

nécessité de trouver un juste équilibre en la matière. Dans le contexte plus général d'une discussion sur le *Tanktourismus*, le représentant du groupe *déi gréng* rappelle qu'il a déjà à maintes reprises demandé au Gouvernement de faire réaliser une étude d'évaluation sur les répercussions économiques, écologiques et financières du phénomène de l'exportation de carburants. Il est d'ailleurs d'avis qu'il faut être très attentif car, d'une manière ou d'une autre, les accises que le Luxembourg recueillera par le biais du *Tanktourismus*, seront de moins en moins importantes au fur et à mesure de l'augmentation du prix du pétrole du fait de la régression parallèle inévitable du recours au transport routier. D'après le Professeur Dieter Ewringmann, le *Tanktourismus* est un élément crucial pour la stabilité budgétaire du pays. Il est en outre d'avis que si le Grand-Duché augmentait la taxation sur les carburants de manière à supprimer l'exportation de carburants, les émissions de CO2 pourraient baisser de quelque 10% au niveau de la Grande Région. Dans ce contexte, il fait valoir que la réaction du consommateur n'est pas liée au prix, mais qu'il faut garder à l'esprit le phénomène de l'élasticité des prix ;

- suite à une question afférente, Monsieur le Ministre délégué informe qu'il réfléchit à l'idée de l'instauration d'une « banque climatique » qui accorderait des prêts à des taux réduits pour réaliser des travaux d'assainissement énergétique d'immeubles ;
- la proposition de la Commission européenne visant à revoir les règles régissant la taxation de l'énergie dans l'UE est brièvement évoquée, ainsi que les implications qu'une telle proposition pourrait avoir pour le Luxembourg et le phénomène du *Tanktourismus*. Monsieur Algirdas Šemeta, Commissaire européen chargé notamment de la fiscalité, vient de révéler les détails de cette proposition, qui entend restructurer le cadre de taxation existant de façon à prendre en considération le contenu énergétique des produits et les émissions de CO2 qu'ils entraînent. Actuellement, la taxation des produits énergétiques est déjà en partie harmonisée au niveau de l'UE. La directive sur la taxation de l'énergie fixe déjà des taux minimaux pour la taxation des produits énergétiques utilisés comme carburants et comme combustibles, ainsi que de l'électricité. Toutefois, la Commission européenne estime que cette directive est aujourd'hui dépassée et qu'elle manque de cohérence. C'est pourquoi elle propose de scinder le taux minimal de taxation en deux parties : une partie fondée sur les émissions de CO2 liées aux produits énergétiques et une autre fondée sur le contenu énergétique, c'est-à-dire l'énergie réelle qu'un produit permet d'obtenir. Il est porté à la connaissance des membres de la Commission du Développement durable qu'à ce stade, aucun consensus n'a encore pu être trouvé au sujet de cette proposition au niveau des instances européennes ;
- il est encore précisé que le Plan national d'action en matière d'énergies renouvelables a été présenté par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur en juillet dernier. Ce Plan reprend les mesures concrètes qui doivent être prises pour atteindre les objectifs nationaux globaux et tente d'identifier quelles quantités d'énergie pourront par exemple être produites à l'aide d'installations photovoltaïques, de biogaz ou d'éoliennes. D'aucuns sont d'avis que certains chiffres mentionnés par le Ministre compétent sont très, voire trop ambitieux et seront extrêmement difficiles à atteindre ;
- par ailleurs, le 2ème Plan national d'efficacité énergétique sera finalisé et publié dans les prochaines semaines par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ;
- les responsables du Ministère informent encore qu'au niveau mondial, les émissions de CO2 ont atteint un niveau record en 2010, ceci étant notamment dû aux importantes émissions réalisées par les pays émergents. Au Luxembourg, les chiffres de 2010 se situent plus ou moins au niveau de ceux de 2008 et sont plus élevés que ceux de 2009 : en 2008, le pays a émis 12,25 millions de tonnes de CO2 contre 11,68 millions en 2009 et 12,19 en 2010 (chiffre provisoire).

3. Demande du groupe *déi gréng* du 31 mai 2011 : « Objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre »

Le groupe parlementaire *déi gréng* souhaite connaître la position du Gouvernement luxembourgeois à l'égard de l'appel de sept ministres européens de l'Environnement (Grèce, Grande-Bretagne, Suède, Danemark, Espagne, Portugal et Allemagne) pour que l'UE fixe à 30%, contre 20% actuellement, son objectif de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2020. Cet appel est une réaction à la publication, par la Commission européenne, de sa feuille de route de réduction de gaz à effet de serre d'ici 2050, jugée insuffisamment contraignante.

Pour rappel, cette feuille de route explique comment atteindre l'objectif que s'est fixé l'Union européenne de réduire de 80 à 95 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, par rapport à leur niveau de 1990. Elle recommande que l'UE y parvienne essentiellement au moyen de mesures internes. Le modèle économique global sur lequel s'appuie la feuille de route montre que pour atteindre un objectif de 80 % de réduction en interne d'ici 2050, des réductions intermédiaires devront respectivement être atteintes d'ici 2020, 2030 et 2040.

A l'instar des sept pays européens, le groupe *déi gréng* estime que le maintien de l'objectif de réduction à seulement 20% ne suffira pas à mener une politique climatique ambitieuse au courant des années à venir. Il souhaite donc savoir quelle sera la position du Luxembourg lors des discussions en la matière au cours du Conseil « Environnement » qui se tiendra le 21 juin prochain.

Monsieur le Ministre tient tout d'abord à préciser que l'appel des sept ministres européens de fixer à 30% l'objectif de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2020 ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion du Conseil « Environnement ». Seul y figurera l'examen de la feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050, publiée par la Commission européenne en mars dernier.

En outre, il y a lieu de retenir les points suivants de la prise de la position du Ministère par rapport à la demande du groupe *déi gréng* :

- le Gouvernement luxembourgeois peut *a priori* se déclarer d'accord avec le contenu de la feuille de route publiée par la Commission ;
- l'objectif de réduction de 20% est clairement insuffisant. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre répète la position qu'il a déjà plusieurs fois exprimée : si la totalité des pays de l'UE se déclarent prêts à accepter de porter leurs efforts à -30%, alors le Grand-Duché s'y engagera également. Par ailleurs, il faudra négocier le même type d'engagement avec des pays tiers non membres de l'Union, car un engagement européen unilatéral n'aurait aucun effet au niveau mondial. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre aimerait savoir précisément ce que le chiffre européen moyen de 30% signifierait au niveau national pour le Luxembourg ;
- il est évident que le Luxembourg n'atteindra pas son objectif de réduction de 28% de ses émissions de GES, engagement qu'il a pris au titre du Protocole de Kyoto. Il est donc difficile de s'engager à réduire encore davantage ses émissions, car cela impliquerait un recours plus important aux mécanismes flexibles, d'ores et déjà fort contestés ;
- la lettre ouverte des sept pays européens a été publiée avant la catastrophe nucléaire de Fukushima et ces sept pays sont tous producteurs d'énergie atomique. Il sera donc intéressant de connaître leurs réactions face à la nouvelle conjoncture. Il faut en

outre savoir que certains pays ont signé la lettre ouverte mais ne sont pas prêts à faire davantage d'efforts en ce qui concerne leurs propres objectifs nationaux ;

- il faut garder à l'esprit la situation atypique du Grand-Duché qui fait face à une croissance démographique exceptionnelle et unique dans l'UE.

A la demande des membres de la commission parlementaire, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures fournira un tableau reprenant les chiffres précis de l'objectif de réduction des émissions de GES à atteindre pour le Luxembourg, en comparant *ceteris paribus* les années de référence 1990 et 2005.

4. Divers

Une réunion jointe avec la Commission des Finances et du Budget sera organisée dans les meilleurs délais, afin d'informer les membres de la Chambre des Députés au sujet de la prise de participation de Qatar Airways dans le capital de Cargolux.

Luxembourg, le 17 juin 2011

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Fernand Boden